

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/2005/ 007 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
DU PROTOCOLE D'ETAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/2004/ 081/PRG/SGG du 9 Décembre 2004, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/04/010/PRG/SGG du 23 février 2004, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

Article 1er : Monsieur **Idrissa THIAM**, Fonctionnaire à la Direction Nationale des
Affaires Juridiques et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères est
nommé Ambassadeur, Directeur du Protocole d'Etat en remplacement de
Monsieur N'Fanly CISSOKO, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 1^{ER} MARS 2005



GENERAL LANSANA CONTE